

UN ENGAGEMENT CITOYEN

L'engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France.

Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces.

En Indre-et-Loire, les 700 jeunes sapeurs-pompiers, 320 sapeurs-pompiers professionnels et 2000 sapeurs-pompiers volontaires (en parallèle de leurs études, vie professionnelle...) répartis dans les 70 centres d'incendie et de secours vous attendent !



#TousVolontaires

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire

ZA la Haute Limougière
Route de Saint Roch
37230 Fondettes

www.sdis37.fr

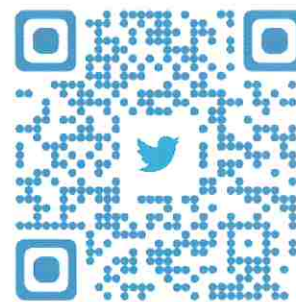
02.47.49.68.68

contact@sdis37.fr

Retrouver l'actualité du
SDIS 37 sur **FACEBOOK**
avec le QR Code



Retrouver l'actualité du
SDIS 37 sur **TWITTER**
avec le QR Code



Sapeur-Pompier,
moi aussi !

#TousVolontaires



**SAPEURS
POMPIERS**
DE TOURAINE

Des conventions sont possibles avec votre employeur pour faciliter votre engagement de sapeur-pompier volontaire
Renseignez-vous auprès du Service Développement du Volontariat

Contactez le centre d'incendie et de secours le plus proche de chez vous (liste disponible sur www.sdis37.fr)
ou la Direction Départementale au 02 47 49 68 68



Les Sapeurs-Pompiers Volontaires contribuent à la construction d'une société fondée sur la solidarité et l'entraide en :

- portant secours à la population
- protégeant et secourant les personnes
- préservant l'environnement
- mettant en sécurité les biens
- éteignant les incendies

NOS MISSIONS

Médecins, psychologues, pharmaciens, vétérinaires, infirmiers...

Le Service de Santé et de Secours Médical accueille les professions médicales et paramédicales en tant que sapeur-pompier volontaire



SAPÉUR - POMPIER VOLONTAIRE

- De 18 à 60 ans
 - Résider et/ou travailler à moins de 8 minutes d'un centre d'incendie et de secours
 - Jouir de ses droits civiques
 - Être en bonne santé
 - Recrutement sur dossier et entretien
- A l'issue, vous suivrez une formation initiale

Venez vivre une expérience humaine hors du commun, partager l'esprit d'équipe, adhérer à un réseau associatif fort, bénéficier d'une protection sociale, d'indemnités...



JEUNE SAPÉUR - POMPIER

- Etre agé entre 11 et 18 ans, fournir un certificat médical d'aptitude physique, un certificat de vaccination antitétanique et une autorisation parentale
- Inscription à la rentrée scolaire
- Durée de formation : en moyenne 4 ans
- En général, les mercredis et/ou samedis : participer à des compétitions, à des manœuvres et à des rassemblements régionaux et nationaux
- Préparer et obtenir le brevet national de jeune sapeur-pompier (à partir de 16 ans)

Pour intégrer une de nos 44 sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers contactez le centre d'incendie et de secours le plus proche de chez vous : www.sdis37.fr

